



# TRAVAUX URGENTS

Retour d'expérience et spécificités GRTgaz



Construisons le transport de demain

# Bilan 2014 (même base en 2015)

---

- 78% des travaux urgents connus de GRTgaz à proximité de son réseau ne respectent pas la procédure ATU
  - Absence d'appel au numéro d'urgence (24h/24) (67%)
  - Dans la plupart de ces cas, pas de recueil par le commanditaire ou son représentant des informations utiles préalablement aux travaux (hors intervention de GRTgaz)



Démarrage des travaux sans connaissance de la position du réseau de transport et sans les prescriptions associées

# Enjeux de sécurité

---

- L'urgence des travaux ne doit pas générer un risque supplémentaire
- Le réseau de transport de gaz naturel est un réseau particulièrement sensible pour la sécurité des personnes (dont les exécutants de travaux)



# Spécificités du transport de gaz naturel (GRTgaz dans le guichet unique)

## Pour les réseaux sensibles pour la sécurité uniquement

**Avis informatif : PAS DE REPONSE A FOURNIR  
CHANTIER TERMINE**  
Le présent avis ne constitue pas une demande

### Contact préalable :

Nom du représentant de l'exploitant contacté :

Date du contact téléphonique : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Heure du contact téléphonique : \_\_\_ h \_\_\_

**Demande d'information : REPONSE ATTENDUE  
CHANTIER A VENIR**

Le présent avis constitue une demande d'informations aux exploitants de réseaux sensibles<sup>(1)</sup>, avant travaux.

- Si le démarrage des travaux est prévu dans un délai supérieur à 1 journée ouvrée et si le présent avis est transmis par voie dématérialisée : le **contact de l'exploitant sur le numéro d'urgence n'est pas obligatoire** : l'exploitant doit fournir les informations utiles à la réalisation des travaux en sécurité au plus tard 1/2 journée avant le démarrage des travaux.
- Dans les autres cas, le commanditaire doit contacter l'exploitant de réseau sensible sur son **numéro d'urgence**.

*(1) : non applicable aux exploitants de canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques*

*(1) : non applicable aux exploitants de canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques*

**Cas 5<sup>1</sup>** : Dans tous les autres cas (travaux dans un délai inférieur à 1 journée ouvrée, ou réseau de transport de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques, ou ATU non dématérialisé) : **l'appel téléphonique de l'exploitant est alors obligatoire.** L'envoi en parallèle le plus rapide possible de l'ATU est toujours recommandé, surtout s'il peut être fait sous forme dématérialisée. Les champs « Nom du représentant de l'exploitant contacté », « Date du contact téléphonique » et « Heure du contact téléphonique » doivent être remplis si l'appel téléphonique est antérieur à l'envoi de l'ATU.

# Rappel de la procédure

---

- Appel obligatoire au numéro d'urgence dans tous les cas pour GRTgaz (numéro fourni lors de la consultation au guichet unique)
- Appel avant tout démarrage de travaux
- Envoi de l'ATU après ce contact (et ajout du contact sur l'ATU)
- En cas de présence d'un réseau GRTgaz lors de la consultation du guichet unique, vous ne devez pas intervenir sans l'autorisation du représentant GRTgaz